

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18^{ème} année - N° 3014 - Mercredi 04 Octobre 2017 - Prix : 200 Fc

MÉDIAS

Un débat, sur un cadre légal des médias



LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE :

**La minorité de blocage va saisir
la Cour constitutionnelle**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 1er au 05 Octobre 2017**

Lever du soleil:
05h 51mn
Coucher du soleil:
18h 03mn

Fadjr : 04h 35mn
Dhouhr : 11h 59mn
Ansr : 15h 18mn
Maghrib: 18h 06mn
Incha: 19h 20mn



TOURNÉE DU GOUVERNEMENT À TRAVERS LE PAYS

Youssef Mohamed Ali se veut optimiste sur la tenue des Assises

Youssef Mohamed Ali, directeur de cabinet du président de la République, dit être optimiste quant à l'adhésion de la population à la tenue des Assises nationales devant faire le bilan des 42 ans d'indépendance et celui du nouvel ensemble comorien. C'est ce qu'il dit avoir constaté au cours d'une tournée effectuée aux quatre coins du pays.

emparé du débat. « J'étais impressionné par la qualité du débat mené à Anjouan et à Mohéli. Un débat à la fois riche et démocratique », a-t-il déclaré. Il dit rassuré quant à l'atmosphère paisible entourant les discussions et les débats participatifs qui sont menés à travers les rencontres publiques.

« Le comorien veut des assurances sur son quotidien. Notamment l'énergie, l'emploi, la santé, l'éducation. Mais il y a des gens qui veulent détourner le débat et le focaliser uniquement sur la tournante. C'est un faux débat », a-t-il dit.

Interrogé sur l'opposition qui conditionne leur participation à la présence de l'ancien gouverneur Mouigni Baraka dans le comité d'organisation en tant que représentant du parti Rdc, M. Mohamed Ali rétorque en n'osant pas imaginer que l'opposition irait jusqu'au boycott, car « elle a des comptes à rendre comme d'ailleurs nous tous qui avons eu à assumer des responsabilités étatiques ». Pour lui la justice a tranché sur la légitimité de celui qui

Youssef Mohamed Ali alias Belou Dircab du chef de l'Etat



a la responsabilité du Rdc, tout comme la justice a déjà tranché sur les cas de la Crc et du Fnj.

Autre question abordée par le directeur de cabinet du président Azali Assoumani, le pèlerinage qui

s'est déroulé cette année « dans des bonnes conditions ». D'après-lui pour et le départ et le retour s'est fait dans les temps. Autre succès selon lui est le fait que les 1200 pèlerins sont revenus sains et saufs. « Nous

n'avons enregistré aucune perte ni décès. Ce qui n'est pas le cas le plus souvent », dira-t-il, remerciant au passage un travail parfait de l'équipe médicale.

Maoulida Mbaé

" J'ai du remarquer trois choses à travers le périple qui m'a mené à travers les îles. C'est que personne ne s'est montré indisponible pour participer aux Assises. La population adhère bien à l'idée et on approuve le format dans lequel elles devront évoluer », a d'emblée déclaré le directeur de cabinet de la présidence, dans une conférence de presse tenue lundi dernier, après avoir séjourné plusieurs jours à Mohéli et Anjouan.

Le premier collaborateur du chef de l'Etat dit apprécier la manière dont la population s'est

EDUCATION RÉGIONALE

Le comité national célèbre les réalisations du programme Eco-Schools océan Indien

Eco-Schools océan Indien est un programme régional introduit par le projet COI-ISLANDS pour aider les gouvernements et leurs partenaires à mettre en œuvre de façon collaborative l'éducation pour le développement durable, permettant aux écoles et aux communautés de la région de travailler ensemble sur les défis communs qu'ils affrontent. Font partie de ce programme l'Union des Comores, Madagascar, Maurice et Zanzibar. Actuellement, plus de 145 écoles représentant plus de 75 000 élèves sont impliquées dans le programme.

Lundi dernier, une réunion du comité Eco-Schools Ocean Indien s'est tenue à Fort Dauphin à Madagascar. Le but de cette dernière est de rassembler les membres du Comité National des Eco-écoles représentant les ministères de l'éducation et de l'environnement et des ONG des Comores, de Madagascar, de Maurice, de La Réunion (France) et de Zanzibar, avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds pour célébrer les réalisations du programme, piloter les prochaines étapes et formaliser les partenariats pour assurer une transition en douceur et la durabilité continue

du programme Eco-Schools dans la région.

Cette réunion marque une nouvelle phase d'appropriation nationale pour le programme Eco-Schools océan Indien, car les ONG partenaires des ISLANDS ont été officiellement reconnues comme opérateurs nationaux par la Fondation pour l'éducation environnementale (FEE) pour le développement à long terme du programme Eco-Schools et d'autres programmes FEE dans chaque pays.

MY

Participants à une réunion du comité Eco-Schools Ocean Indien s'est tenue à Fort Dauphin à Madagascar



La Gazette des Comores
 BP 2216 Moroni – UNION DES COMORES
 Tél. (269) 37-79-80 – 33 26 76

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse postale : _____ email : _____

Tél. : _____ Fax : _____ Mob : _____

Périodicité :

3 mois Montant : _____

6 mois Montant : _____

12 mois Montant : _____

Mode de règlement :

Espèces

Chèque n° _____

Virement bancaire réf. : _____

Moroni le,

Signature : _____

Tarifs d'abonnement
 (Valable à compter du 1er janvier 2015)

	Mensuel		Trimestriel		Semestriel		Anuel	
	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro	FC	Euro
Comores	4 500	9	12 500	25	25 000	51	50 000	102
Etranger	6 000	12	17 000	35	32 000	65	62 500	127

MÉDIAS

Un débat, sur la lumière d'un cadre légal des médias



La régulation et le cadre légal des médias au centre d'une conférence débat organisée par le conseil national de la presse et de l'audiovisuel avec le soutien de la fondation ECES. Animée par le Belge Jean François expert en la

matière, le débat a tourné surtout autour de l'indépendance du régulateur.

En perspective de l'élaboration d'un projet de loi sur le cadre légal des médias aux

Comores, le conseil national de la presse et de l'audiovisuel (Cnpa) a lancé le débat sur le rôle en principe du régulateur, son importance dans un État de droit. Les intervenants qui ne sont pas forcément tous du monde des médias se sont lancés dans une sorte de foire à idées où chacun exprime ce qu'il pense sur le rôle et l'importance d'un organe de régulation.

Avant même que le débat soit lancé, Jean François plante le décor sur l'historique de la régulation d'une manière générale et les définitions qu'il donne en particulier au régulateur des médias. Pourquoi en parler aujourd'hui surtout aux Comores. Kamal Eddine Saindou, conseiller à la planification du Cnpa fait savoir que nous sommes dans une période charnière et que dit-il la régulation est aujourd'hui devenu une nécessité pour développer les médias dans un environnement qui

assure, selon le vœu de tout le monde.

« L'écosystème comorien médiatique est contraint aujourd'hui de se professionnaliser pour ne pas disparaître. C'est une réalité », fait-il observer, ajoutant que cela fait une trentaine d'année que les médias existent, qu'ils essaient de survivre.

A l'en croire, il y a des structures qui naissent et qui disparaissent. Et que nous sommes entrés dans un contexte mondial avec l'intrusion des nouvelles technologiques qui a modifié complètement nos appréhensions et qui demandent les médias à se perfectionner.

« Cela nous amène à réfléchir mais en même il est important de souligner que malgré les difficultés structurelles, malgré le paysage médiatique, les acteurs médiatiques ont quand même réussi des choses essentielles », a-t-il déclaré.

Il cite le code de l'information rédigé et adopté en 1994, la première loi sur l'information, la charte de Hamramba en 2009 qui a recensé les orientations essentielles de la presse comorienne et enfin le code d'éthique. « Nos avons là les actes fondateurs, la loi, le code et une charte. Seulement tout a été dit. Alors question pourquoi ça ne marche pas ? », s'est-il interrogé.

« Nous estimons qu'il est temps de faire une transition médiatique. Sortir de la jeunesse pour rentrer dans l'âge adulte », a-t-il suggéré. Et de conclure « Nous avons un cadre légal. Nous sommes entrain de le renforcer, de l'améliorer ». Un travail long et exigeant qui conditionne la réussite du processus démocratique du pays, puisque sans une presse libre et pluraliste il n'y aura pas de véritable Etat de droit.

Maoulida Mbaé

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE :

La minorité de blocage va saisir la Cour constitutionnelle

Les 12 députés qui ont tenté sans succès de bloquer l'adoption de la loi de finances rectificative lundi dernier, comptent porter l'affaire devant la Cour constitutionnelle... et même au-delà de nos frontières.

Les députés qui n'ont pas voté pour le projet de loi rectificative des finances n'en démordent pas, après le revers qu'ils ont subi lundi dernier à l'hémicycle. Devant la presse, hier mardi, ils ont montré leur détermination à « ne pas croiser les bras » et donc d'aller « jusqu'au bout pour obtenir gain de cause ». Il faut rappeler que 21 des 33 députés ont voté pour le budget rectificatif. Avec ce nombre qui n'a pas atteint la majorité des deux tiers requise, le texte devrait être rejeté si on s'en tient aux explications des 12 élus de la minorité de blocage, et surtout aux articles 26 et 27 de la Constitution (lire notre édition d'hier).

Le député Tocha Djohar n'y va pas d'une main morte pour accuser nommément le président de l'Assemblée lequel, selon l'él

d'Itsandra, a cautionné la mascarade. « Nous avons à notre disposition un enregistrement qui prouve que le président de l'Assemblée a cautionné ce qui s'est passé hier (lundi, Ndlr). Et nous, nous userons de toutes les voies légales pour gagner notre combat », déclare Tocha Djohar, citant au passage la Cour constitutionnelle et des institutions internationales. Il reviendra en disant qu'au cas où certaines personnes penseraient que la Cour n'existait

pas pour être saisie, « qu'elles n'oublent pas que toute loi que nous votons ici, la Cour doit se prononcer sur sa conformité à la Constitution ».

Les conférenciers disent attendre de pied ferme la majorité parlementaire à la prochaine session budgétaire qui ouvrira à partir du vendredi 6 octobre prochain. A les en croire, depuis lundi ils ont commencé à élargir leurs rangs. « Avec les partis de l'opposition, nous allons vers un front républicain », annoncera pour

sa part le député de Moroni Sud en même temps secrétaire général du parti Juwa. Ibrahim Mohamed Soulé citera l'UPDC comme futur frontiste. Quant au Rdc tendance Mouigni Baraka, difficile de dire qu'il en fera partie ou pas. En effet, selon toujours le SG du Juwa, la tendance Mouigni a refusé de boycotter la loi de finances rectificative contrairement à l'Updc tendance Mamadou.

Les conférenciers, soit dit en passant disent ne pas comprendre

que les recettes publiques encaissées entre janvier et août soient chiffrées par le gouvernement à hauteur de 31 milliards fc « alors que la douane et les impôts n'en ont fait que 17 milliards ». « D'où proviennent les 14 milliards restants ? Mystère et boule de gomme ! ». Ils reviendront à la charge en fustigeant la non-budgétisation par le gouvernement des fonds provenant de la citoyenneté économique et des pavillons comoriens.

Toufé Maecha



Députés Tocha Djohar et Ibrahim Mohamed Soulé

PESTE À MADAGASCAR :

Quelles dispositions pour les Comores ?

La peste qui sévit actuellement dans l'île voisine de Madagascar inquiète plus d'un surtout après avoir emporté un des nôtres.

L'épidémie mortelle qu'est la peste a causé la mort de plusieurs personnes à Madagascar dont un enfant comorien et un entraîneur de basket de

nationalité seychelloise. Il a fallu ces deux drames depuis plus d'un mois que la presse de la grande île tire la sonnette d'alarme, pour que les autorités malgaches sortent de leur stupeur.

Pareil pour les Comores. Selon nos informations, le ministère de la santé s'apprête à prendre des mesures préventives au niveau des ports

et aéroports pour prévenir cette maladie hautement contagieuse. Un projet qui devrait être déposé pour approbation au conseil des ministres de ce mercredi.

Contacté par La Gazette des Comores / HZK-Presse pour savoir un peu plus sur lesdites mesures, le directeur de la santé n'a pas pu nous répondre. La raison pour celui qui

est sur le territoire national : « Je ne me trouve pas à Moroni ». Faut-il être dans la capitale fédérale pour assumer ses missions ? Quant au directeur de lutte contre la maladie, il était tout simplement aux abonnés absents.

Toufé Maecha

La Gazette des Comores
Directeur général
 Said Omar Allaoui
Directeur de la publication et
Rédacteur en chef
 Elhad Said Omar
Rédaction
 A. Mmagaza
 Maoulida Mbaé
 Al-hamdi Abdillah
 Mohamed Youssouf
 M.I.M Abdou
 Toufé Maecha
Chronique Sportive
 B.M. Gondet
Mise en page
 Abdouchakour Aladi Nourou
Secrétaire de rédaction
 Sanaa Chouzour
Responsable commercial
 Mariama Mhoma
Documentation archiviste
 Rahamatouallah Youssouf
Photographe / Site Web
 Mohamed Said Hassane
Impression
 Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
 Tel: 773 91 21/ 322 76 45

MÉDIAS

Une association des éditeurs de presse voit le jour

Samedi dernier s'est tenue l'Assemblée Générale constitutive de l'association des éditeurs de la presse d'informations. A l'issue de cette même rencontre les participants ont fait d'une pierre deux coups, en formalisant la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

Les entreprises de la presse comorienne viennent de franchir un pas important, en se dotant de deux structures essentielles dans la survie d'un secteur encore balbutiant. Il s'agit du Groupe d'Intérêt Economique (GIE) et d'une association des éditeurs de

la presse d'informations. «La presse comorienne fait un nouveau pas dans le sens de la structuration du secteur déclare le porte-parole du CNPA, parlant de la création de ces deux entités juridiques vitales pour la presse. Ces deux structures, qui avaient été recommandées par les Etats généraux de la presse, manquaient. Elles devraient aider le secteur à surmonter certains de ses handicaps structurels actuels », selon un communiqué publié sur le site Internet du CNPA.

Concernant, l'association des éditeurs de la presse d'informations, elle a pour but de défendre les intérêts de ces entreprises et promouvoir



leurs activités. Font partie du GIE, le journal Al-Watwan, La Gazette des Comores, Femme des îles et Le Gratuit. Mais ce dernier ne fait pas partie de l'association citée. « Cette union économique est censée mutualiser les efforts et les ressources afin de réduire les coûts de production notamment ceux induits par l'impression des journaux », préci-

se-t-il.

Le GIE et l'association des éditeurs ont été mis en place avec l'appui de l'ONG française, Actions médias francophones anciennement appelé Africamédias dont une mission de deux experts vient de séjourner aux Comores à la demande du CNPA : David Boboht et Loïc Hervouet, deux anciens journalistes

de profession.

L'association des éditeurs de la presse d'information sera présidée par El-Had Said Omar, directeur de La Gazette des Comores. Ce dernier s'est félicité pour la naissance de cette association. « C'est un moment exceptionnel pour le secteur de la presse comorienne. Il faut oser aller au delà pour relever les défis de toute une profession », avance-t-il.

« Avec ces deux structures, nous nous conformons à des recommandations des Etats généraux de la presse » a estimé à son tour Saindou Kamal Eddine, conseiller au CNPA chargé de la planification qui avait accueilli, sur place pour le compte du CNPA, la mission de l'ONG Actions médias francophones appuyée par le service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France.

Mohamed Youssouf

MUSIQUE

Razzia, le premier Mixtape de L-Kaïss

L-Kaïss est un artiste Comorien originaire de Drancy (93). Le 22 septembre dernier, il dévoile son premier Mixtape «Razzia» composé de 16 titres.

Le 22 Septembre 2017, L-Kaïss nous dévoile sa 1ere Mixtape «Razzia» composé de 16 titres. A travers le personnage mystérieux d'entrepreneur qu'est L-Kaïss, sa mixtape «Razzia» est plus qu'un simple produit "self made", c'est un "concept de réussite" qui vise à tout prendre et ne rien laisser. Titre par titre, d'une émotion à l'autre, derrière ces lunettes noir, l'artiste nous partage sa vision du monde actuel et de l'homme dans son environnement. Au delà de ces deux concepts ressort d'un mental d'un jeune de banlieue ambitieux ayant la double culture, reflet d'une jeunesse marginalisée en quête de réussite et de reconnaissance, avec un message riche fédérant différentes générations.

Après avoir participé à plusieurs événements, ce jeune rappeur a été remarqué par Rohff et participera aux premières parties de ses Zénith en 2013, participe à la série de freestyle et morceaux organisé par Rohff «Certifié par la street» ou «CPLS» dont le but est de mettre en avant les rappeurs n'ayant pas encore de grande carrières.

En 2015, ce jeune franco-comorien apparaît aussi dans le 8eme album de Rohff sur le titre «Trop Gang». Dans un premier temps, l'artiste va continuer à rendre visible au maximum cette Mixtape et dévoilera des clips vidéos extrait de «Razzia». Par la suite L-Kaïss se tournera vers la préparation de son 1er Album. L-Kaïss a son propre label «R double Z music» et continue à envoyer plusieurs sons tel que «Woy» «C'est pas pire qu'hier» ou «TYGA» clip totalisant plus de 2 millions de vues sur youtube.

Mohamed Youssouf



Comment enlever plaque dentaire : éliminez la plaque dentaire en seulement 5 minutes sans dépenser une fortune chez le dentiste

Le dépôt minéral sur les dents est connu sous le nom de tartre. Au fur et à mesure que le temps passe, la quantité de tartre augmente et si vous ne vous occupez pas, cela peut provoquer une parodontite.

Bien sûr, la meilleure façon d'enlever le tartre est de visiter votre dentiste, mais une autre façon est d'éliminer le tartre à la maison grâce aux astuces de grand mère pour enlever le tartre des dents

Pour ce faire, vous aurez besoin de:

- Bicarbonate de soude
- Brosse à dents
- peroxyde d'hydrogène
- Sel
- Eau
- Coupe
- Lavage antiseptique de la bouche

Le bicarbonate de soude est l'outil le plus populaire et efficace pour enlever la plaque.

Étape 1:

Tout d'abord, mélanger une cuillère à soupe de bicarbonate de soude avec ½ cuillère à café de sel dans la tasse. Après avoir mouillé la brosse à dents avec de l'eau chaude, trempez dans le mélange. Frottez les dents avec elle et crachez. Continuez le même processus pendant cinq minutes.

Étape 2 :

Mélanger une tasse pleine avec du peroxyde d'hydrogène avec ½ tasse d'eau chaude et rincer la bouche pendant une minute, puis cracher et rincer avec ½ tasse d'eau



fraîche.

Étape 3 :

Frottez le tartare jaune des dents avec un fil dentaire. Veillez à ne pas gratter les gencives car cela peut les irriter et les endommager.

Étape 4 :

Rincer la bouche avec un lavage antiseptique de la bouche et répéter tous les deux jours.

Voici d'autres conseils pour vous aider à garder votre joli sourire.

Fraises et tomates

Les tomates et les fraises sont riches en vitamine C, ce qui est excellent pour la santé bucco-dentaire. Vous pouvez frotter ces fruits directement sur vos dents et laisser reposer pendant 5 minutes. De cette façon, l'accumulation de tartre se ramollit.

Rincer la bouche avec du bicarbonate de soude mélangé à de l'eau chaude par la suite. En outre, vous pouvez utiliser la même procédure

avec d'autres aliments contenant de la vitamine C, comme les poivrons, les baies, les citrons, le citron vert, les oranges et la papaye.

Fromage

Le fromage suisse ou le cheddar avant le repas aide à neutraliser les acides impliquant la création de la plaque.

En outre, il existe d'autres choses que vous pouvez ajouter à votre routine de santé bucco-dentaire:

Lavez vos dents régulièrement avec une brosse douce et faire des mouvements verticaux. Faites attention sur l'espace entre les gencives et les dents.

les aliments piquants stimulent les glandes salivaires. De cette façon, la salive nettoie la bouche de manière naturelle.

Combattre des bactéries avec une peau d'orange frottez les dents avant de vous coucher et ne rincez pas la bouche.

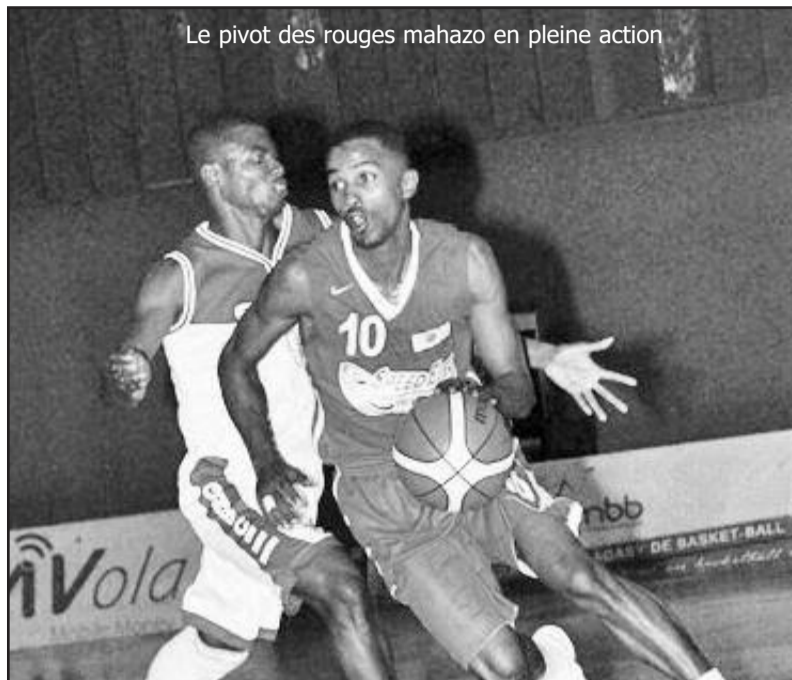
BASKET-BALL : CCCOI, ZONE 7 À MADAGASCAR

Battu mais non abattu, Usoni club regagne l'Archipel bredouille

L'édition 2017 de la Coupe des clubs champions de l'Océan Indien (Cccoi-Zone 7) a pris fin à Antananarivo, au Palis des Sports de Mahamasina, le 1er octobre 2017. Les prétendants au titre des cinq îles/pays (Comores, Maurice, Mayotte et Seychelles) qui ont partagé l'événement, ont regagné leur pays, bredouille. Les Malgaches, filles et garçons, ont tout raflé. Mais, un malheur indépendant de la volonté de la communauté basketball de l'Océan indien a assombri le climat. Le coach des Seychelois est mort, victime de la peste.

Le représentant des Comores, Usoni club de Mutsamudu, a fait trois défaites avec autant de matches. « C'est notre 1ère expérience internationale. La Cccoi-Zone 7 ne date pas d'aujourd'hui. Technico-tactiquement, nous avons été battus. Mais moralement, on n'est pas abattu. Nous avons vécu de découvertes enrichissantes. On a retenu de belles leçons. Maintenant, on se prépare pour l'édition 2018, incha Allah », explique, un pivot de Usoni.

La compétition, féminine et



masculine, a été dominée, encore une fois, par les Malgaches : Fandrefiala pour les dames, et Ascutech chez les masculins. C'est la 3ème fois consécutive que les équipes malgaches évoluent à domicile. Ceci explique donc cela. Le Club Askut s'est succédé à lui-même. Les équipes de l'Archipel aux îles de la Lune, dont le Basket-ball Club de Mtsapere (Maore) et Usoni club de

Mutsamudu (Ndzouani) ont raté les hautes marches du podium. Ils regagnent le pays peut-être bredouille en trophée mais contente de la participation.

Coach des Seychelles mort

Seule réflexion qui fait tâche d'huile, les finales, féminine et masculine, se sont déroulées dans un gymnase couvert désespérément désertique. L'accès aux confrontations technico-tactique des dinosaures de l'Océan indien a été interdit au public par les autorités sanitaires et sécuritaires malgaches. L'entraîneur des Seychelles a été foudroyé par la peste. En termes clairs, il est mort victime de ce fléau. Par prudence donc, les lieux ont été vidés par des contraintes du gouvernement de Madagascar. La Cccoi-Zone 7 est aussi une phase qualificative de la Coupe d'Afrique des Clubs Champions pour les prétendants au titre de la zone 7 (Océan indien). Hélas, Maore et Ndzouani doivent se préparer pour la prochaine édition.

Bm Gondet

Numéros utiles**Police**

Moroni: 764 46 64
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Gendarmerie

Moroni: 764 49 92
Fomboni: 772 01 37
Mutsamudu: 771 02 00

Immigration

Ngazidja: 773 42 86
Anjouan: 771 01 73
Moheli: 772 01 37

Aéroport

Hahaya: 773 15 95
Ouani: 771 07 31
Moheli: 772 03 71

Port maritime

Moroni: 773 00 08
Moheli 772 02 57
Anjouan: 771 01 43

Hopitaux

Moroni: 773 25 04
Fomboni: 772 03 73
Mutsamudu: 771 00 34

Banques

BIC: 773 02 43
Eximbank: 773 94 01
Banque centrale: 773 10 02
SNPSF: 764 43 00
Meck: 773 36 40

MAMWE

Moroni: 773 48 00
Mutsamudu: 771 02 09
Fomboni: 772 05 18



Pharmacie de garde

Pharmacie IBN SINA: 331 09 17

Flambée épidémique de la peste à Madagascar : 21 morts et 114 personnes infectées

Le 23 août 2017, un homme de 31 ans originaire de Tamatave, en visite dans le district d'Ankazobe sur les hauts plateaux du centre de Madagascar, a développé des symptômes évocateurs du paludisme. Le 27 août, il présentait des symptômes respiratoires lors de son voyage dans un taxi public partagé avec d'autres passagers pour se rendre du district d'Ankazobe à Tamatave (via Antananarivo). Son état s'est aggravé et il est décédé. Son corps a été préparé pour les funérailles dans l'hôpital le plus proche, celui de Moramanga, sans mesures de sécurité. En outre, 31 personnes ayant été en contact avec ce cas ou ayant un lien épidémiologique avec lui sont tombées malades, dont 4 sont décédées.

Cette flambée épidémique a été détectée le 11 septembre, suite au décès d'une femme âgée de 47 ans provenant d'Antananarivo qui avait été admise à l'hôpital avec une insuffisance respiratoire causée par une peste pulmonaire. Les autorités sanitaires publiques, la Direction de la veille sanitaire et de la surveillance épidémiologique (DVSSE), ont immédiatement mené une enquête sur le terrain.

Au 28 septembre 2017, un total de 51 cas (suspects, probables et confirmés) de peste pulmonaire, dont 12 décès, avaient été notifiés dans le pays. Le diagnostic a été confirmé par l'Institut Pasteur de Madagascar au moyen de PCR (réaction en chaîne par polymérase) et de tests de diagnostic rapides.

Au cours de cette période, en plus des 51 cas suspects, probables et confirmés de peste pulmonaire, 53 autres cas de peste bubonique, dont 7 décès, ont été signalés dans le pays. Un cas de peste septicémique a également été identifié. Ces cas n'ont pas de lien direct avec la flambée épidémique en cours.

Le 1er Octobre 2017, l'OMS sur son site officiel confirme la flambée épidémique de peste à Madagascar "plus d'une centaine de personnes infectées en quelques semaines seulement". Le gouvernement de Madagascar a confirmé que le décès d'un ressortissant des Seychelles était dû à la peste pulmonaire. L'entraîneur de basketball est mort dans un hôpital d'Antananarivo mercredi (27 septembre) lors de sa visite dans l'état insulaire pour une rencontre sportive.

Les autorités sanitaires recherchent les personnes avec qui il a été en contact ces derniers jours et qui auraient pu être exposées à la maladie. Lorsqu'elles auront été retrouvées, des antibiotiques leur seront prescrits en prévention de l'infection et à titre de précaution.

Cet incident porte à 21 le nombre des décès depuis la détection de la flambée à la fin du mois d'août; au moins 114 personnes ont été infectées.

(Source OMS – Bulletin d'information - mise à jour au 1er Octobre 2017)



COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF DES ÎLES COMORES
(COSIC)

Oasis Matelec Moroni

B.P. 1025 MORONI TÉL/FAX : (269) 773 18 00 MOBILES : 773 15 14/ 773 76 90

Le Président

Moroni, le 30 Septembre 2017

MOTION DE MESURES ET SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Depuis l'Assemblée Générale Elective du 24 décembre 2016 portant mise en place du Comité Exécutif du Comité Olympique et Sportif des Îles Comores, des troubles répétés et des actes récalcitrants ont été accomplis par des perturbateurs vaincus aux dernières élections du Comité Exécutif. Il est donc de notre devoir vous soumettre aujourd'hui les faits ci-après relatés pour rappel et appréciation avant de nous prononcer sur les éventuelles mesures et sanctions disciplinaires.

Rappels des faits

24 décembre 2016

HalifaMlamaliet Abdallah MzeM saont agressés membres de la Commission d'organisation de l'Assemblée Générale Elective et ont déchiré les bulletins tout en s'emparant de l'urne.

26 juillet 2017

Un Comité Ad hoc autoproclamé s'érige en Bureau exécutif et demande aux employés de l'Administration du Comité National Olympique de se soumettre à leurs demandes par une note dénuée de sens portant N°17-01.

Le même jour, ce Comité Ad hoc autoproclamé a écrit au Bailleur du Bâtiment abritant le siège du Comité National Olympique pour modifier le contrat de bail.

30 juillet 2017

Le Comité Ad hoc autoproclamé sort une feuille de route portant convocation d'une Assemblée Générale extraordinaire avec comme ordre du jour la modification des Statuts et prévoir une Assemblée Générale Elective le 1er octobre 2017.

Récemment, le Comité Ad hoc autoproclamé depuis un peu plus de 3 mois a adressé un "Mémoire" au Secrétaire Général du Gouvernement comorien pour contester les élections du 24 décembre 2016, refuser la décision du CIO/ACNOA et du Ministre de la Jeunesse, des Sport, de l'Emploi, de l'Insertion Professionnelle, des Arts et de la Culture.

27 septembre 2017

Le Comité Ad hoc autoproclamé se transforme en "Collectifs de leur soit disant 13 Fédérations" et tient une conférence de presse au cours de laquelle une déclaration incendiaire annonce leurs actes à venir. Il prévoit entre autres : "l'occupation du siège du Comité Olympique et Sportif des Îles Comores sis au quartier Oasis, Bloquer les comptes bancaires du mouvement olympique, porter plainte contre Ibrahim Ben Ali", Président en exercice du Comité National Olympique légalement élu et légitimement investi et ont proféré des menaces physiques à l'endroit des membres du Bureau Exécutif sans éviter de les calomnier.

Malgré les gestes conciliants et de bonne volonté du Comité Exécutif, les appels à l'ordre du CIO/ACNOA et l'intervention du Secrétaire Général du COSIC, les auteurs de troubles ont persisté dans leurs démarches de nuire le Comité Olympique et Sportif des Îles Comores légalement élu.

- *S'inspirant des mesures et sanction prévu par le Code d'Ethique du Comité International Olympique,*
- *Considérant les actes contraires à la bonne marche et à la bonne gouvernance perpétrés par HilmyAboud Said, Président de la Fédération Comorienne d'Athlétisme, Abdallah MzeMsa, Président de la Fédération Comorienne de Lutte, HalifaMlamali, Vice-président de la Fédération Comorienne de Natation, SoilihyIoussoufa, Entraîneur de la Fédération Comorienne d'Athlétisme et dont les faits ont été exposés ci-dessus,*
- *Considérant le refus manifeste de la Fédération Comorienne de Tennis de Table de se conformer aux textes et statuts en vigueur au Comité National Olympique,*
- *Fort de la motion de soutien signée par les Présidents des fédérations affiliées au Comité Olympique et Sportif des Îles Comores,*

Le Comité Exécutif du Comité Olympique et Sportif des Iles Comores, réuni ce jour de samedi 30 septembre 2017

Décide

Article 1er : Le Comité National Olympique prononce les sanctions suivantes :

- 5 ans d'inéligibilité à toute fonction en rapport avec le Comité Olympique et Sportif des Iles Comores,
- 5 ans de privation d'exercice de fonction relative avec les Fédérations Nationales affiliées au Comité Olympique et Sportif des Iles Comores à l'égard de : Hilmy Aboud Said, Président de la Fédération Comorienne d'Athlétisme, Abdallah MzeMsa, Président de la Fédération Comorienne de Lutte, HalifaMlamali, Vice-président de la Fédération Comorienne de Natation, SoilihyIoussoufa, Entraîneur de la Fédération Comorienne d'Athlétisme.
- Retrait de la reconnaissance de la Fédération Comorienne de Tennis de Table jusqu'à nouvel ordre.

Article 2 : Les mesures citées ci haut prennent effet à compter de sa date de signature.

Pour le Bureau Exécutif

Le Président
Ibrahim Ben Ali